L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
SAMEDI MATIN, 22 JUIN.

FEUILLETON.

LES SEPT CROIX-DE-VIE

PAR PAUL PERRET.

SECONDE PARTIE.

IX—Suite.

Et comme il la regardait stupéfait : — Partez, reprit-elle, le moment est bon. Ne cherchez pas à me comprendre.

— Violante ! fit le docile Lescalopier.

— Mon père, dit Violante, je suis prête.

—Nous vous accompagnerons donc jusqu'aux confins de notre royaume, s'écria galment Mme de Croix-de-Vie ; mais je suis lasse, ma chère enfant, et je préfère votre bras à celui de mon fils.

Mlle de Bochardière s'avança fière et calme. Le marquis passa son bras sous le sien. On descendit la longue pente qui menait de la terrasse aux jardins, ce qui abrégeait la route, et l'on traversa les pelouses. Le marquis, l'avocat et l'abbé se retrouvaient côte à côte ; tout le monde marcha d'abord en silence, puis la marquise commença un de ces entretiens légers dont elle possédait l'art subtil plus profondément que personne au monde. Violante répondait exactement, en deux mots, quelquefois avec un demi-sourire.

En passant près d'un buisson de rosiers, Mme de Croix de Vie voulut cueillir un rameau tout entier chargé de roses ; elle ne put y réussir et appela son fils à son aide. M. de Bochardière et l'abbé ne s'arrêtèrent point et passèrent devant.

— Monsieur l'abbé, dit l'avocat d'une voix altérée, quitterai-je donc Croix-de-Vie sans avoir revu Chesnel ?

— Mais, dit l'abbé, vous pourriez, monsieur, le faire mander par un valet......

—Je ne le peux, je ne le peux, répliqua M. de Bochardière. Que ne soupçonnerait-on pas ici ! Je me fais violence depuis une heure, mille inquiétudes m'assiègent. Ne savez-vous point ce qui m'a fait courir après lui en arrivant au château ?

—Hélas ! fit M. de Gourio, je m'en doute.... Vous avez appris....

—J'ai appris que ce Lesneven....

—Silence, fit l'abbé.

Le marquis avait dépouillé la branche de roses de ses épines : il l'offrit lui-même à Violante.—On venait de quitter les jardins et d'entrer dans la grande cour. La calèche des maîtres de Bochardière les attendait. Mme de Croix-de-Vie embrassa Violante.—Au moment où la jeune fille allait monter en voiture, le marquis lui présenta la main pour l'y aider : l'abbé n'avait plus à donner de leçons de courtoisie à son cousin ; celui-ci faisait tout ce qu'il fallait faire.

Violante ne repoussa pas cette main et ne la prit pas non plus ; elle avança le bout des doigts qu'elle retira aussitôt. Ce fut un geste si bien fait que la douairière, ravie d'admiration et réprimant à peine une grande envie de rire, s'approcha de la calèche et voulut embrasser encore une fois sa nouvelle et charmante amie. Martel était immobile. L'abbé sentit qu'on le tirait par sa soutane.

—Monsieur l'abbé, lui dit l'avocat à l'oreille, ce Lesneven est à la tête de tous les mouvements qui se passent à la ville......

—Ne cesserez-vous pas de prononcer ce nom ? fit l'abbé hors de lui.

—C'est que ce nom n'est point menaçant pour les seuls Croix-de-Vie, reprit M. de Bochardière. On m'a signalé à ce meneur enragé comme un homme à punir ou à craindre. J'ai gagné des procès qui m'ont fait bien des ennemis....

—Monsieur, dit l'abbé, vous allez oublier encore une fois mademoiselle votre fille.

—Mon père ! dit Violante du fond de la calèche.

M. de Lescalopier s'inclina devant le marquis, il fallait prendre congé, il fallait partir. L'avocat baisa la main de la douairière ; c'était bien par habitude, et pour la première fois il ne dévora point du regard cette noble, cette adorable main, en y appuyant ses lèvres ; il n'avait plus qu'une galanterie d'automate, et il ne songeait à rien dans ce moment, pas même à faire en fille marquise et douairière. Il n'avait point revu Chesnel, il était venu, poussé par la peur et l'ambition, et remportait surtout la peur. Il prit place dans la voiture, elle partit.

Violante salua une dernière fois Mme de Croix-de-Vie. Ses yeux et ceux de Martel se rencontrèrent encore et se défièrent.—Ils se haïssent, pensait l'heureuse et frivole douairière, et de cette pensée pleine d'avenir, elle se trouvait toute attendrie—N'est-il pas vrai, dit-elle au marquis, que Mlle de Bochardière est bien belle ?

— Oui, répliqua l'abbé, bien belle.

Le marquis ne répondit pas.

X.

Or M. de Bochardière, ayant toutes les qualités qu'il faut pour être prophète, de la clairvoyance, de la finesse, la plus souple connaissance des hommes, des temps et des lieux, l'humeur assombrie et beaucoup de frayeur par dessus tout cela, n'avait que trop bien prophétisé : la tempête et la confusion régnaient dans la ville. On y battait le rappel depuis le matin, la garde bourgeoise était sur pied. Pourquoi ? En vérité nul le savait bien. Il y avait eu bataille à Paris la semaine précédente, on sentait l'orage au loin, l'effarement était dans l'air. Et puis la guerre entre les idées et les hommes était moins vieille en ce pays que partout ailleurs ; la dernière explosion n'en datait encore que de quinze ans.—Des troupes d'enfans se mirent à courir par les rues en criant, et des patrouilles à les poursuivre. Partout on n'entendait que le fracas des portes barricadées à la hâte ; les marchands fortifiaient intérieurement leurs boutiques, et la chronique de la petite cité vendéenne vous dira si les mauvais riches n'eurent pas alors la noire méchanceté de cacher leur argent ! Pour comble de malheur, et tout en courant, un des gardes nationaux laissa tomber son fusil. L'arme était chargée, elle partit. Par toute la ville une clameur s'élève ; c'est, comme à Paris, la bataille qui commence. Le sonneur de l'église était à ses cloches, il les aimait à la folie, il s'y tenait pendu à toute heure, et, saisissant l'occasion aux cheveux, il tire la corde. Voilà le tocsin.

La voix d'airain se presse et meugle, mais voici bien un autre tumulte : ce sont les ouvriers de la filature qui descendent dans la ville ! Ils étaient cent environ. Le fait est que ces bonnes gens ne songeaient point du tout à sortir de leurs chaumines noires. Le coup de feu, le tapage, le tocsin, leur en avaient donné l'idée, et ils arrivaient sur la grande place. On leur avait dit que les chouans approchaient, ils croyaient qu'il y avait encore des chouans. Leurs femmes les suivaient de loin ; les enfans bourdonnaient comme des sauterelles autour de ces mères encolérées. Les hommes entonnèrent l'hymne des jours terribles ; les pierres muettes qui le reconnurent en tressaillirent. Et pourtant ils n'auraient pas chanté les psaumes des vêpres d'une voix plus traînante : mais les femmes leur répondirent par des cris aigus ; les chanteurs eux-mêmes se mirent à battre la mesure avec leurs pieds sur le pavé, à défaut d'armes qu'ils n'avaient point, ils brandirent en l'air leurs bonnets de laine, et les enfans commencèrent à faire pleuvoir de toutes parts une grêle de cailloux qu'ils avaient ramassés sur le chemin.

Dans une des maisons qui bordaient la place, un homme était assis au fond d'une chambre la tête entre ses mains. Il avait clos lui-même les fenêtres et les volets pour arrêter le bruit au passage : ces clameurs et ces cris, il ne voulait pas les entendre, mais il tressaillait, sa volonté peu à peu cessait d'être la plus forte, et malgré lui il écoutait. Il portait un habit vert, brodé au collet d'un peu d'or ; il était jeune. Soudain l'hymne sacré éclata sur la place, le jeune homme alors se dressa, les bras étendus, le regard noyé, le front tout en flammes. Les souvenirs glorieux du passé revivaient pour lui dans ce chant de la patrie sauvée ; il croyait y trouver aussi les visions de l'avenir. En même temps il lui semblait, au milieu de l'effroyable concert, distinguer des voix qui l'appelaient. Sa conscience lui criait : Va ; les devoirs qu'il avait embrassés dans la vie lui disaient : Tu n'iras point. Il était fonctionnaire de l'état ; mais cette foule en délire connaissait sa demeure, et il en avait aimé d'elle. C'étaient des femmes qui prononçaient son nom, et les enfants répétaient : Citoyen Lesneven ! Il s'était enfermé pourtant, il avait essayé de se fortifier contre cette tentation, sachant qu'elle prise elle aurait sur son âme. Elle l'emportait enfin, ces cris qui l'appelaient rompaient les mars ; il sortit.

Lorsque la foule le vit apparaître sur les degrés de pierres branlantes qui s'élevaient au pied de sa maison, avec ses vingt-cinq ans, sa figure ouverte, son air franc de vigueur, d'audace et de jeunesse, elle battit des mains, et les cris redoublèrent. Il était de taille moyenne, mais il portait la tête haute, un peu renversée en arrière, comme s'il eût éternellement regardé passer au dessus de lui dans les nuages du ciel son rêve de la terre régénérée par l'égalité et par l'amour. Il était fier, volontiers emphatique, et ne s'en faisait que mieux aimer ; il était brave et droit, il se croyait juste, et dans sa candeur ne redoutait jamais de le dire. D'un geste il réclama le silence et l'obtint ; on était accoutumé à lui obéir.—Mes amis, mes frères ! s'écria-t-il.—Il n'alla pas plus loin, un nouveau tumulte retentissait dans la rue voisine. Au bout de cette rue était une autre place, celle de l'Hôtel de-Ville, où s'était retirée la garde bourgeoise, et l'on entendait un bruit d'armes.

Lesneven frémit. Ce peuple aveuglé qui s'agitait sous ses yeux ne voyait point le péril. Pour lui, il ne songeait plus qu'à l'arracher de ces lieux où chaque minute qui s'écoulait pouvait devenir funeste. Certainement il allait lui en coûter un beau discours : d'autres à sa place auraient reculé devant ce sacrifice ; mais le jeune tribun croyait à sa cause et ne la voulait pas sanglante, il n'hésita point....

Le manoir de Bochardière aussi était en rumeur depuis le matin. La nouvelle du soulèvement populaire et de sa marche prochaine sur la ville se répandait peu à peu dans les villages et les châteaux des alentours avec le cortège ordinaire des conjectures et des alarmes. A Bochardière, elle était arrivée par le bruit du tocsin, car on y entendait les cloches de la ville lorsque le vent soufflait du sud ; c'est justement le vent de l'orage. M. de Bochardière achevait, assis en face de sa fille, un déjeuner auquel il n'avait point fait honneur. Violante se leva, mais il demeura longtemps les coudes appuyés sur la table. La porte s'ouvrit, il s'éveilla en sursaut de sa rêverie musarde en criant : Qui va là ? Ce n'était qu'un serviteur. L'avocat devint pourpre, car il sentait le regard de sa fille arrêté sur lui ; mais il perdit toute retenue quand le domestique eut parlé, eût-il en pour témoin la terre entière [illegible] un moment-là, qu'il ne s'en fut pas [illegible]. Cet homme qui entrait venait [illegible] que l'émeute, [illegible] par la [illegible] bourgeoise, avait quitté la ville et que [illegible] marcher sur [illegible] mares. Plémures jadis avait été le théâtre d'une bataille [illegible] par les bleus contre les chouans du marquis de Croix-de-Vie, en l'an IV. Plémures était à quatre lieues de la ville, Bochardière était à mi-chemin. Ce fut le premier cri de M. de Lescalopier, le domestique y répondit par un gémissement sourd.

—A Mi-chemin, c'est vrai, mon père, dit Violante, qui sourait, mais sur l'autre bord de la rivière et il n'y a pas de pont.

— Il y a des barques, cria M. de Bochardière, qui allait et venait dans la chambre ; il y a des gués. Qu'on selle un cheval ! qu'on [illegible] [illegible]

—A Croix-de-Vie [illegible] [illegible]

—Violante, s'écria-t-il d'une voix [illegible] par la colère, vous êtes une héroïne.... Qu'on charge les fusils, qu'on les apporte à ma fille, qui court bien s'en servir ! Ah ! ah ! je ne pensais point avoir une guerrière en maison. Il y avait déjà Mlle de la Tour du Pin dans l'histoire, il y aura Mlle de Bochardière !

Il sortit en secouant les épaules et en riant aux éclats d'un rire faux qui ressemblait à une convulsion. Il sentait bien pourtant que Violante disait vrai, et qu'il ne pouvait sauver chercher du secours avant de savoir s'il y avait péril. Il traversa sa cour d'honneur, gagna ses jardins et se mit à marcher au bord de l'eau par [illegible], regardant ce flot stupide qui venait de la ville, qui aurait pu lui apporter une nouvelle chère et un bon conseil, et qui restait muet. Aucune lueur ne perçait les ténèbres de son subtil esprit en déroute. Que faire ? Attendre ! Un nuage passait devant ses paupières alourdies, quand, embrassant d'un coup d'œil tout ce bel établissement de Bochardière qui était son œuvre, les bosquets, les charmilles, le manoir restauré, la tour, il songeait que tout cela dans une heure peut-être allait s'abîmer sous la main brutale de ses ennemis. Déjà il voyait en une flamme ou venu comme un [illegible] de paille.

Lesneven, cependant, conduisait à Plémures ceux qu'il nommait ses amis et ses frères. Il les avait entraînés loin de la ville en leur disant :— Que faites vous ici sur cette place muette et fermée qui n'a point de souvenirs !—Et il leur avait juré qu'à Plémures les chênes allaient s'animer, les pierres se lever à leur approche et leur parler des anciennes victoires. Les bonnes gens n'étaient point fâchés d'entendre parler les pierres. Le jeune maître savait bien que, lorsque le torrent populaire est gonflé, il doit s'écouler quelque part, et qu'il ne s'agit souvent que de lui ouvrir un lit pour détourner sa colère. Étendant le bras vers le nord, il avait dit :—Le champ de bataille de Plémures vous appelle, et la troupe entière s'était ébranlée. Les femmes, en un instant avaient rejoint leurs maris : c'étaient de lestes commères ; les enfans s'accrochaient à elles, ils voulaient aussi être de la fête, et un seul cri s'était élevé :—Allons à Plémures !

Plémures n'est point Coron, ni Torfou, ni Chollet ; ce n'est qu'un des deux cents champs de bataille obscurs où se poursuivit l'épopée de deux ans. Trois semaines après leur victoire de Torfou, la fortune des Vendéens avait bien changé, et déjà Kléber les poussait vers cette grande Loire qui devait être leur tombeau. La bande menée par le marquis de Croix de Vie cherchait à rallier dans le plat pays Bonchamp et d'Elbée. Toujours malheureux, toujours battus malgré la vaillance de leur chef et sachant bien qu'ils étaient le sujet d'une sinistre légende, les gens de Croix de Vie brûlaient surtout de revoir d'Elbée. On l'appelait le général la Providence ; au moment de marcher au combat, il prononçait toujours le même discours en quatre mots : "Mes enfans, la Providence va nous donner la victoire." Le marquis de Croix de Vie espérait passer la Sèvre à Plémures même, lorsqu'il fut atteint par les volontaires de Bressuire. Les républicains avaient le nombre, l'engagement ne dura pas une heure ; le marquis ne sauva que les débris mutilés de la bande, et lui même, blessé deux fois, n'essaya point de se faire tuer, sachant bien qu'il devait vivre, il n'avait alors que trente-deux ans.— Ainsi tout était plein de la gloire et de l'infortune des Croix de Vie dans ces lieux où Lesneven guidait *ses frères* ; mais ce nom de Croix de Vie, il ne le connaissait que vaguement, comme celui des ennemis de sa cause. Il allait passer bien près de leur demeure, il ignorait ce que son nom, à lui, y avait soulevé depuis deux siècles de désespoir et d'épouvante.

Et comment se fût-il douté qu'il était l'homme de la fatalité dans ce coin du monde et le signe vivant du passé ? Il n'avait de croyance qu'en la liberté humaine, et il se flattait d'être tout entier à l'avenir. Il marchait en tête de sa troupe ; seul, il portait dans ce pèlerinage civique une âme pieuse, et sa conscience, murmurant doucement, lui disait : Ne regrette rien, car tu as sauvé ce peuple qui te suit...... Ce peuple poussait de terribles cris de joie, et d'enthousiasme aussi sans doute, à l'idée d'aller là-bas éveiller la poussière victorieuse des ancêtres sous les chênes et le gazon qu'elle avait fécondée. De la ville à Plémures il n'y avait point de route ; à deux lieues seulement, presqu'en face de Bochardière, on trouvait celle de Mortagne et de Nantes, jusque-là le meilleur était de suivre, tantôt sur les berges vertes comme les loutres en chasse, tantôt à travers les halliers comme les lièvres, le chemin de la nature, le cours de l'eau. La troupe, au sortir des faubourgs, voyant devant elle la campagne ouverte, s'était répandue joyeuse, rafraîchie, exultantes, dans les prés.

(A continuer.)

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

[illegible — tableau des prix de passage]

Passage dans une cabine 1er point avant et arrière du paquebot ... [illegible]

Un supplément de $35 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures de 1er point.

Les enfans au dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demi place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux ; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passages d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $35 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de l'ordinaire.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir de mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
16 janv—1 an L 1 3 L — 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

PEREIRE	"	Duchesne	Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS	"	Surmont	Samedi 13 juill.
EUROPE	capitaine	Lemarié	Samedi 27 juil et
ST-LAURENT	"	Bocandé	Samedi 10 août

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $130. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord, Première cabine, $135. | Seconde cabine, $105.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine Piard, samedi 20 juillet. Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

7 avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman.—Steamers de la Malle. *Départ du Pier No 45, North River, New York.*

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres,	$115.	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$125.	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 100.

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers en fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit :

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2nde chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 63, ou à
26 mars—1an MAURY & CO. rue Gravier, No 1..

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Holmes, comm.	
GUIDING STAR	2500	"	Berry,
MISSISSIPPI	2500	"	Sumner,
MERRIMACE	2300	"	Weir,
HAVANA	2000	"	Palmer,
MONTEREY	1600	"	Edwards,
MARIPOSA	1600	"	Quick,
MATANZAS	1600	"	Ryder
MISSOURI	1600	"	Hudson

Le vapeur MONTEREY, Edwards, commandant, Partira SAMEDI, le 22 juin, à 8 h. du matin, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à CREEVY, NICKERSON & CO., agents, 38 rue Carondelet, Nlle-Orléans. Geo. B HARTSON, président, No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL.......Capitaine E. E. Vail.
GEO. WASHINGTON....Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT..........Capitaine E. W. Holmes.
GEN. MEADE..........Capitaine A. W. Sampson.

Le steamer GEN. MEADE, Commandant A. W. Sampson, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 23 juin à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissement pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON, 4 mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA (TEXAS.)

ROUTE DE LA BAIE DE BERWICK.

Par la Nouvelle-Orléans, le chemin de fer des Opelousas et de l'Ouest, et la ligne des steamers de Morgan.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA—Le steamship MATAGORDA, capitaine J. N. Lewis—partira de Brashear le SAMEDI, 22 juin, à l'arrivée des chars d'Alger de huit heures et demie du matin. Le ferry-boat partira d'en face de la rue St. Anne, vis à vis de la place Jackson, à huit heures du matin.

Les passagers pourront obtenir des billets pour tout le trajet et des cabines closes, en s'adressant au bureau du rail-road des Opelousas, rue du Canal No 92, ou au bureau du débarcadère du ferry, dans la matinée du jour de départ.

Le prochain steamship pour Galveston partira MARDI 25, et à partir de cette date le steamship partira de Brashear tous les mardi, jeudi, samedi et dimanche.

18 juin—6 f G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

AVIS.

Aux passagers pour Bordeaux.

Le navire français LES BONS FILS, capitaine Privat, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira dans le plus bref délai.

Pour balance de fret et passage de 1re et 2de classe, s'adresser à ZEREGA & Co, 138 rue Carondelet, ou à Vos. MAIGNAN & F LABORDE, 23 et 25 rue Bienville.

N. B. Les passagers de 2de classe seront logés dans un roufle sur le pont.

POUR VERA CRUZ.

GULF LINE. La goélette anglaise de première classe, CONSTANCE, capitaine Royal, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser immédiatement à bord, Poteau 13, 2me District ou à WM. GOLDENBOW, 21 juin—6 f No 66 rue du Camp.

POUR LE HAVRE.

Le navire américain de première classe GUIDING STAR, capitaine Hopkins, ayant d'excellents emménagements, prendra cinq ou six passagers de chambre, et partira le 30 courant. Pour passage, s'adresser immédiatement à W. R. BUDDENDORFF, 170 rue de la Commune.

On à bord, au poteau 32, 2me District, au pied de la rue Marigny. 12 juin—6 f

FONDERIE DE LEEDS

ETABLIE en 1825.
Au coin des rues Delord et Poydras.

Nous annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des moulins à scie, des fermes, des [illegible] [illegible]

LEEDS & CO

GEORGE F. BROTT,
16...........rue Fulton..........16
NOUVELLE-ORLEANS.
CUIRS, LAINE ET MOUSSE
[illegible]

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h. A. M., char cheval.		5½ h. A. M., char à vapeur.	
6½ " char à vapeur.		7 "	
7½ "	"	9½ "	"
8½ "	"	10½ "	"
10½ "	"	11½ "	"
MIDI		1 h. P. M.	
1 h. P. M.		2½ "	
2 "	"	3½ "	"
3 "	"	4½ "	"
4 "	"	5½ "	"
5 "	"	6½ "	"
6 du soir		7½ du soir	
7 "		8½ "	
8 "		9½ "	
9 "		10 " char à cheval.	

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu du char à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures de 2 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY, Surintendant-général.
4 avril—

COMFORT, VITESSE ET SURETE.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Caire le matin et le soir, à l'arrivée de convois et de steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans) s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord ; au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune ; à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles ; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Caire.

M. HUGHITT, Surintendant-général à Chicago.
W. P. JOHNSON, Agent général pour les Passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY, Agent général au Sud Nlle-Orléans.
18 mai—3m

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, au chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

BROOKS, MACDONALD & Co.,

Facteurs de coton et Commissionnaires, RUE CARONDELET, No 50, Nouvelle-Orléans.

JAMES M. BROOKS, LE H. LEGAY, HUGH MACDONALD

COMPAGNIE D'ASSURANCE

MUTUELLE HOME DE LA VIE

A CINCINNATI (OHIO.)

Officiers

OBREN E. MOORE, Président,
ISAAC W. PARKER, Vice-Président,
CHAS. H. FROST, Secrétaire.
H. PERALTA, agent général pour les Etats de la Louisiane, du Mississippi et du Texas.

BUREAU : RUE ROYALE, No 18.

Directeurs :

ROBERT MOORE, de Robert Moore & Co,
S. S. DAVIS, de S. S. Davis & Co.
JOHN F. TORRENCE, commissaire des travaux publics.
CHAS. F. WILSTACH, maire de Cincinnati,
Général E. F. NOYES, Juge de la Cour d'Epreuves,
H. A. MORRELL, solliciteur de la ville,
SAML. WILSON, Wilson's Cook House,
OBREN E. MOORE, Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la vie.
JOSEPH C. BUTLER, Président de la Banque Lafayette,
W. C. MIDDETON, de Jennings & Butterfield,
S. W. SIEBERN, Auditeur le comté,
Col. THOS. L. YOUNG, Compagnie d'Assurance Entreprise,
BENJAMIN HOMANS, Jr, de Homans & Co, banquiers,
S. B. W. McLEAN, bureau de "l'Enquirer",
A. AUB, de Aub Preukel & Co.
H. PERALTA, Auditeur d'Etat, Nouvelle-Orléans,
JOHN L. EICHBERG, Memphis,
J. T. KECKLER, Compagnie d'Assurance Equitable,
J. W. PARKER, de Parker et Dixon,
GARRETT DORLAND, marchand de bijouterie en gros,
H. C. YOUNG, de Young & Holmes,
H. KESSLER, Président de la Compagnie d'Assurance de l'Aide,
SAML. A. SARGENT, propriétés foncières,
ALFRED T. GOSHORN, de Mills & Goshorn.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la vie est pleinement et très favorablement établie ; elle est prête à émettre les polices d'après les différents plans approuvés, à des conditions plus avantageuses qu'aucune autre Compagnie. Le "Home" étant exclusivement MUTUEL, tout le bénéfice revient au porteur de la police, chacun étant actionnaire en vertu de sa police. Les dividendes sont déclarés annuellement.

23 mai—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

[illegible — tableau des primes et de l'actif]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. Roux, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 19 mars 1867. PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de [illegible] dividende de [illegible] les primes [illegible] de l'année expirée le 28 février 1867, [illegible]

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs ou leurs représentants légaux, six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip de la Compagnie.

CHAS BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. Roux, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

[illegible]

Compagnie Hartford d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF.......$3,000,000

[illegible]

Ligne d'Excursion de Kouns.

Le beau bateau à vapeur MONSOON partira pour [illegible] [illegible] (ALLER ET RETOUR) le [illegible] Juin. Il partira de la ville, du débarcadère du ferry de la rue de Canal.

Passage — [illegible] cents pour l'aller et 25 cents pour le retour.

[illegible — horaire]

Le MONSOON partira positivement ainsi qu'il est annoncé ; il s'arrêtera au wharf de Gretna, au pied [illegible] [illegible]

21 juin—3

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de 7½ heures du [Chemin de fer Pontchartrain.

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin [du Chemin de fer Pontchartrain.

Et les SAMEDIS (allant jusqu'à Pascagoula), à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du Chemin de fer Pontchartrain.

Retour :

Le Créole part d'Ocean Springs les Lundis et les Mercredis soir.

Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches, à 8 heures du matin, et, pour le retour, part de Pascagoula tous les ——, à midi.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou d'accident.

Pour plus de détails, s'adresser à PETER MARCY, 16 juin Rue Carondelet, No 25.

LIGNE DES BORDS DE LA MER.

Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.

Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine Geo. L. Blakeslee, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.

Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis), à 5 heures du soir et de la Baie St-Louis à 10 heures, HEURES PRECISES pour revenir en ville.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de brouillard.

S'adresser à COHEN M. SORIA, 2 juin— Rue Carondelet, No 16.

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur ELLA MAY, fin marcheur et à basse pression, partira, à partir du [illegible], de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures du matin du train, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera à l'arrivée du convoi de MIDI, excepté le SAMEDI, jour où le bateau partira à l'arrivée du convoi de TROIS HEURES et sera de retour à l'extrémité du chemin de fer le LUNDI, à temps pour le convoi de 9 heures du matin.

Le bateau ira tous les Lundis et Jeudis jusqu'à Covington.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr, 1er juin—3m rue de Chartres, No 28.

Bateau de la Nouvelle-Orléans, Caire et de Louisville, vitesse, confort et sureté.

Départ, le MERCREDI, 3 juillet, à 5 heures du soir, do MERCREDI 17 juillet, do do

Le magnifique bateau à vapeur RICHMOND, neuf et à basse pression, capitaine J. Stut Neal ; commis, John S. Woolfolk, partira comme il est dit plus haut. Il se reliera avec les chemins de fer allant à tous les points du Nord et de l'Ouest, et avec les bateaux de la Rivière Cumberland.

Ce bateau est entièrement neuf ; il offre tous les agréments modernes et la plus grande sureté aux passagers. La beauté de ses chambres, son magnifique ameublement, sa table, la complaisance et la courtoisie de ses officiers, recommandent le RICHMOND au patronage des voyageurs.

On peut voir un plan de ses chambres et retenir le passage au bureau de SINNOTT & ADAMS, Commercial Place, 23. H. C. KARIDEN, agent pour les annonces.

6 juin—1m

NLLE-ORLEANS, CAIRO ET ST. LOUIS.

Le bateau à vapeur GREAT REPUBLIC, indépendant et à basse pression, capitaine W. B. Donaldson, commis Samuel Barr et C. A. Drury, partira de la Nlle-Orléans, pour ST LOUIS, CAIRO, MEMPHIS, et tous les débarcadères intermédiaires, comme suit :

6 JUIN. 4 JUILLET. 27 " 1er AOUT. 18 "

Il se reliera avec le chemin de fer de Memphis et de Charleston ; à Caire, avec le chemin de fer Illinois Central, pour tous les points au Nord, à l'Est et pour les Canadas ; avec les bateaux de la rivière Ohio, pour Paducah, Nashville, Evansville, Louisville et Cincinnati.

On peut voir un plan des chambres et retenir le passage au bureau de J. A. STEVENSON, rue Front, No 4. H. C. Kariden, agent pour les annonces.

6 juin—1m

Nouvelle route aux Attakapas !

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste-Marie, et St-Martin, ayant pris des arrangements pour placer un bateau— l'INGOMAR, capitaine P. E. Burke—dans la ligne, pour se relier avec les paquebots de la Compagnie du Bayou Teche, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'elle est maintenant prête à recevoir du fret et des passagers pour tous les points sur le Bayou Teche.

L'INGOMAR part de Plaquemines les Dimanches et les Jeudis, à l'arrivée du bateau à vapeur Wild Wagoner.

Le fret peut être mis à bord de l'un ou de l'autre bateau—le "Wagoner" ou le "Nina Simmes".—Les passagers du "Wagoner" ou le fret, expédié par l'un ou l'autre bateau passera sans retard. La Compagnie du Bayou Sara signera des connaissements pour toute la route.

S. J. FTIP, président.

Pour les détails, s'adresser à Allen Smith, agent, chez MM. Dupré, Grevemberg et Co, rue de la Vieille-Levée No 68, Nouvelle-Orléans. 18 mai—1m

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

WILD WAGONER, Capitaine Bazonne—Commis Libano, Part tous les MERCREDIS, à 5 heures du matin, " " SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi.

NINA SIMMES, Capitaine Trezier—Commis Dupré, Part tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi. " " VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Transport de passagers et de fret à tous les débarcadères intermédiaires.

A près ce voyage, le "Laforche" s'arrêtera momentanément par cause de réparations.

8 juin A. C. GODDIN Président

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le bateau à vapeur neuf, d'un tirant d'eau à ANNIE WAGLEY, capt. G. Hinckley, M. Kalder, commis—[en remplacement du steamer Victory]—partira pour Opelousas, Washington, Fort Barré, Pembroke et le Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau, chaque semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à J. E. CARLIN, 32, Vieille-Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 30 rue Gravier. 22 mai—

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Le DIMANCHE, à 8 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir.

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte — Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. G. ..., commis J. O Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—RETOUR : Il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4. 9 juin—1m J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 4.

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf ROBERT E. LEE, Capitaine Wm. B. Richardson partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M. Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis GEN. JOHN A. QUITMAN, Capitaine J. M. White, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de remboursement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Caire, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17, A. BRITTON & CO, rue Front, No 7, 16 fév—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

[illegible — tableau des primes et de l'actif]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 4 juin 1867. PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 4 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes acquises de l'année, pour les porteurs de certificats de scrip, payable le Second Lundi de Juillet prochain. TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1858 et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton, Chs. Sagory, Pierre Poulie, S. O. Nelson, J. J. Fernandez, R. Dupeneer, M. Puig, Boyd McCourd, F. Morere, L. T. Généré, J. Morgan Hall. 7 juin—3m

Rapts, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, etc.

REÇU dernièrement et offert à bas prix :

[illegible]

A. BROUSSEAU & Co., rue de Chartres, No 24.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans.

[illegible]

WARD RIGNEY, Président ; KELLOGG, Vice-Président ; E. F. JANVIER, Secrétaire.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans— [illegible]

[illegible]

WM. WOELFER, Greffier.

Succession de JOHN FARLE—No 29,416.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Martin Carey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle de la succession vacante de feu John Farle, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'ROREKE, Greffier.

Succession de CAROLINE BOWERS—No 16,[illegible].

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'ROREKE, Greffier.

Succession de LEOPOLD BURTHE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'ROREKE, Greffier.

Succession de Wm M. Stokes—No 28,900.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'ROREKE, Greffier.

Succession de Mme Isabelle Eukerby, épouse de Jean Michell—No 27,330.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'ROREKE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans— [illegible]

[illegible]

E. T. FELLOWES, juge.

E. A. LUMINAIS, Député Greffier.

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, avons du coton qui vient sur ce marché, déclarons [illegible] [illegible] le Butler [illegible] Cotton Tie de cercle en fer, à boucle, de Butler, [illegible]

SAML. BOYD & CO.,
Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Indépendance.
THOS. M. SIMMONS & CO.,
Des Presses Alabama et Crescent City.
ISAAC RANDOLPH, De la Presse Pelican.
STANLEY & CO., De la Presse Commerciale.
G. H. CHASE, De la Presse Virginia.
C. A. PASTEUR, Propriétaire de la Presse Cooper.
LEVINE KOPMAN & CO., De la Presse des Marchands.
GAUTIER, ALLAIN & CO., De la Presse Port.
E. M. PASTEUR, De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO., Marchands de toile d'emballage et de cordes, 21 juin—1an Rue Bonaparte No 41, Nlle-Orléans.

Un avenir brillant pour le Sud !

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171........RUE POYDRAS........171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE :

Levi, Navra & Co.,

174........RUE DU CANAL........174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, sur ils sont au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE, FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES, et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre ainsi à plus bas prix même à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats-Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu avec le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucune autre maison pour divers genres d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $30 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE.

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU du MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant d'acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment, et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

21 mars—1an

PREMIER ETAT ANNUEL

(HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour la huit mois expirés le 30 avril 1867 :

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

[illegible — tableau des primes et de l'actif]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 15 mai 1867. G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les placements comptants du capital.

MICHEL MUSSON, Président.
HARRISON DOANE, Vice-Président.
Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

[illegible]

L. R. Tony. 17mai—1an

VENTES JUDICIAIRES.

J. ALEX. VENTRESS vs M. H. MERRILL & CO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI cinq de juillet 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le Fonds de magasin des défendeurs, situé à l'angle des rues Gravier et de la Nouvelle Levée [illegible] liqueurs, &c. Le tout suivant inventaire déposé au bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

22 juin—25,29, juil 2,5

La dame M. J. FISHER, administratrice, vs la dame A. E. TOWN.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16 918—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi vingt-deux juin 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets contenus dans l'hôtel des Planteurs, situé à l'angle des rues des Magasins et Julia dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juin—14, 17, 19, 21

Vve O. LELIEVRE & CO, vs La Dame ANNE W JETER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,894—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-deux de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Girod, du Camp, Ste-Marie et Sud de la Place Lafayette, désigné par le No [illegible] d'après un plan dressé par Alfred Forstall, [illegible] voyer, en date du 15 février 1838 et annexé à un acte au rapport de Louis T. Caire, autrefois notaire public en cette ville, en date du 5 mars 1832, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Sud de la Place Lafayette, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif.

22 mai—[illegible] juin de la Paroisse d'Orléans.

Charles Donnelly vs James Walsh.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,825—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, quinze de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville connu sous le nom de "Propriété de Batture", dans l'îlet No Quatre (4), borné par les rues Sylvia, Girod, Front et Delta désigné par le numéro Deux (2), [illegible]

[illegible]

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 juin—22,29—6,15 juillet

NANCY JEANNE BELL, épouse de Wm. Burrell, vs WM. KREKENBERG.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16 604—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, quinze de juillet 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 juin—22,29—[illegible] juillet

Jas. W. Fee vs James Gessop.

TROISIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 19 815—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi, premier de Juillet 1867, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

Le fonds d'une PHARMACIE située rue St-Charles [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

19 juin—22,26,29—1er juil

J. B. ST. AMAND vs LEONCE BAYSI.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19 851—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

Un TERRAIN situé au Nouveau Faubourg Marigny [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 juin—22,29—juil 6,13

La ville de BALTIMORE vs E A. PATTERSON.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16 241—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

Un certain ILET DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par l'Avenue Washington, les rues Sixième, Jacobs et [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 mai—juin 6, 14, 22 29

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Marie Folz épouse de Conrad Apple et al. vs. Michael Folz et al.

ACTION EN PARTAGE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 28,348—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de juin 1867 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai, le LUNDI quinze de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à l'effet d'opérer un partage, la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Chippewa, Fulton et St André, désigné par le Numéro Quatorze dans l'îlet Numéro Sept du faubourg Lafayette. Le dit terrain mesure, suivant plan, soixante pieds de face à la rue Joséphine sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 juin—22 29 6 13 juillet

Nicholas Blaise vs Elizabeth Steel alias Elizabeth Skinner.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 23,300—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-quatre de juin 1867, à 10 h., au mon entrepôt No 35 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certains meubles et effets mobiliers, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 juin—17,19, 21 et 24

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL— JUIN 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou ceux de leurs parents, amis ou connaissances qui pourraient donner avis [illegible]

[illegible — liste de noms]

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er juin

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO

TERRAINS RUE CLARA, Entre les rues Poydras et Lafayette.

Succession de Wm. Duffy — No 28,881.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, N. J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 22 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de William Duffy, décédé, la propriété ci-après décrite savoir

Quatre Lots de Terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Magnolia, Poydras et Lafayette, désignés par les Nos [illegible] se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Clara, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 128 pieds 7 pouces et 7 lignes.

Conditions — Un tiers comptant ; l'acquéreur devra assumer le paiement de quatre billets hypothécaires. Deux desdits billets de $[illegible] CHACUN et deux de $[illegible] CHACUN, tous datés de [illegible] février 1867 et payable à 1 et 2 ans de la date, avec intérêt de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente et les timbres de revenu aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, not. pub.

12 mai—juin 1,8 15,22

TERRAINS RUE PRYTANIA.

19 lots et morceaux de terre sur le Washington Shell Road et le Chemin de fer de Jackson.

SUCCESSION DE GEORGE MAY—NO. 16,446.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., N. J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 22 juin 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] avril 1867, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de George May, décédé, les propriétés ci-après décrites—

1o—Quinze (15) lots de terre dans le faubourg Avart, ville et paroisse de Jefferson, désignés par les Nos [illegible]

[illegible]

Neuf Ilets (doubles) de terre sur l'Avenue Carrollton, près du Nouveau Canal.

Successions de George May et H. J. Ramsey Nos 16,446 et 25,388.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, 22 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, [illegible]

[illegible]

RESIDENCE A CARROLLTON.

Mme Veuve Ch. Kerner vs George Kerner et als.

No 3,065—Deuxième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs. NICHOLAS J. HOEY, Encanteur. Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 20 de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

Propriété améliorée sur la rue Huitième, entre les rues Camp et Chesnut.

Succession de S. S. Burdett.

Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No——

PAR C. E. GIRARDEY & CO., NICHOLAS J. HOEY, encanteur. Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 13 juillet 1867, [illegible]

[illegible]

Residence cottage sur la rue Ste Marie et terrains sur la rue Harmony.

François Gaston Villars vs Veuve Louis Joseph Didier Villars et ses enfants mineurs, également vs F. M. Dugué Lavandais.

Procès pour opérer un partage.

No 28,778.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR. Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI le 29 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

—CONDITIONS DE LA VENTE.—

[illegible]

Propriété améliorée à l'encoignure des rues Religieuses et Market.

Succession d'Elizabeth Coyle.

No. —— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., NICHOLAS J. HOEY, encanteur. Bureau : Place de la Bourse, No 17

SAMEDI, le 20 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 18 mai 1867 et d'un ordre subséquent daté le 10 de juin 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de ELIZABETH COYLE, décédée, la propriété ci-après décrite, savoir—

DEUX LOTS de TERRE dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Market, Religieuses, St James et St John Baptist, désignés sur un plan [illegible]

[illegible]

Montgomery Frères & Co. vs Louis C. d'Hemorgne.

CINQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 17,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-neuf de juin 1867, à 3 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située à l'angle des rues Chartres et St-Charles, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 juin—21,24,27,29.

VENTES JUDICIAIRES.

PAR BERNARD TURPIN.

Eaux-de-vie françaises, Vins, Absynthe, Kirsch, Vermouth, Huile d'Olives, Vinaigre, Vermicelli, Macaroni, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN. EUG. FOURNY, encanteur.

JEUDI 27 juin 1867, à 10 heures [illegible] magasin No 63, rue Vieille-Levée, entre Conti et Bienville, il sera vendu à l'encan les articles suivants pour compte de qui il appartiendra :

25 futailles Eau de vie françaises, Castillon & Mapeoull ;
300 caisses do do différentes marques ;
150 barriques Vin rouge, Bergasse, Bandol et Cette ;
180 do do de Bordeaux, différentes marques ;
[illegible] caisses vins rouge et blanc, différentes marques ;
50 quarts pipes vin de Porto, F. Durand ;
150 do do Madère, Sherry Paul Emile Thomas & Gromeest ;
[illegible] caisses Vermouth et Kirsch, Noilly Pratt & Co.
[illegible] do Vermouth Noilly Pratt, Prunevre & c.
[illegible] do Punch au Rhum et Cassis du Mont d'Or ;
[illegible] do Muscat différentes marques ;
[illegible] do Olives capres, &c.
[illegible] paniers Huile d'Olives, Finaguel, grandes et petites bouteilles ;
[illegible] caisses Vermicelli et Macaroni français ;
300 do Savon de Marseilles ;

Liqueurs assorties, Vinaigre, Petits-pois, Champignons, &c., &c.

Les catalogues avec les détails seront prêts un jour avant la vente. 22 juin

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Marchandises sèches, chaussures et linge fait SANS RÉSERVE.

Par F. FERNANDEZ & Co. F. FERNANDEZ, Encanteur

AUJOURD'HUI samedi, 22 juin, il sera vendu à 10 heures précises dans la salle d'encan, [illegible]

[illegible]

— AUSSI —

Un assortiment de marchandises sèches telles que [illegible]

Conditions à la vente. 22 juin

PAR G. DE FERIET.

Succession de Charles J. Bryant, No 28 711.

Dossier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 52

SAMEDI, le 6 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

Maison agréable, en brique, dans la rue St. Ferdinand, Troisième District

— EGALEMENT —

Terrains de prix, pour bâtir, dans le même District.

Succession de Jacques Charles Mager

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, No [illegible] rue Royale

JEUDI 11 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible]

[illegible]

Propriétés de prix dans le Troisième District, comprenant des résidences agréables et des terrains de prix pour bâtir, dans la rue de la Levée ou le Chemin Public, dans la rue Casacalvo ou Royale et dans la rue Lesseps, près le chemin de fer de la ville

Succession de Nicholas Goetz, No 28,687

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, No 52, rue Royale

MARDI [illegible]

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Ilet de prix dans la rue de Canal, entre les rues Gayoso et Salcedo.

Succession de Philip William Heins et de sa femme Louisa Dirker.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No 37

MARDI, 16 juillet 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date du [illegible] juin 1867, l'îlet ci-après décrit, savoir—

CET ILET DE PRIX, compris entre les rues du Canal, Douane, Gayoso et Salcedo, divisé en 24 terrains portant le No 1 à 24.

[illegible]

Succession de Mme Mary Merritt—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 28,865.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur, Bureau—Passage de la Bourse, No 37

IL sera vendu, lundi, 1er Juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date du 25 mai 1867, la propriété ci-après décrite, savoir

Un terrain triangulaire situé à la Métairie, dans le Premier District de cette ville, ayant 50 pieds de face au Chemin de la Métairie, sur une profondeur de 150 pieds, [illegible]

[illegible]

Succession de FLORENTIN ZORN No 28,056.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'ROREKE, Greffier.

20 juin—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches, linge fait, chaussures, chapeaux et sacs de voyage.

PAR E. ROGER & CO., O. DEJAN, Encanteur.

SAMEDI, 22 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salle d'encan, Nos 46 & 47, rue de la Vieille Levée—

Marchandises sèches, linge fait, chaussures, chapeaux et sacs de voyage.

Conditions comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 juin—

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches étrangères et du pays ; Chapeaux.

PAR VINCENT & Co., WM. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 9 heures dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu— [illegible] lots de marchandises sèches étrangères et du pays, de saison, comprenant en partie :

[illegible]

— Egalement —

40 caisses chapeaux de saison, en paille, en feutre et liège, pour messieurs, pour planteurs et autres genres de chapeaux, qualité extra. 22 juin

Bail du Magasin No. 31 de la rue Royale et le reste du stock dudit magasin.

H. Ravelet contre ses créanciers et les créanciers de C. Ravelet et Cie.

PAR VINCENT & CO., WM. P. VINCENT, Encanteur.

Salle d'encan, rue de Chartres, No 16

IL sera vendu, MARDI 25 du courant, dans leur salle d'encan, No 16 de la rue de Chartres

Le terme non expiré du bail du magasin No 31 de la rue de Chartres, lequel bail expire le 31 décembre 1867.

— EGALEMENT —

Le reste du stock de marchandises sèches de fantaisie, etc. [illegible] 18 juin—22,25

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

LES BILLETS DE VILLE PRIS AU PAIR.

Bottes, souliers et Brodequins.

Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux

PAR HOLTZ, BLOHM & Co., JOHN C. BLOHM, Encanteur.

SAMEDI 22 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres,

[illegible]

145 lots de marchandises sèches étrangères et du pays, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets de la ville au pair, et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR FORSTALL & SPEAR.

MEUBLES ! MEUBLES !

PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

SAMEDI, [illegible] 1867, à 10 heures du matin, [illegible]

[illegible]

Fonds d'un Magasin de Modes, installation, vitrines, comptoirs, bals, etc., le tout vendu pour cause de Départ.

PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Salle d'encan 39 rue Bienville.

LUNDI, [illegible]

[illegible]

— AUSSI —

[illegible]

PAR S. GUINAULT

Vente positive d'une jolie résidence rue de l'Esplanade.

PAR S GUINAULT, Encanteur, Bureau [illegible]

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE

SIX TERRAINS A L'ENCOIGNURE DES RUES WASHINGTON ET SECONDE dans la ville de Carrollton.

Succession de John Booth, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No—

Par J. B. WALTON & DESLONDE. J. B. WALTON, encanteur. Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées sur les rues Joséphine et Chippewa.

Des magasins et résidences en briques et autres sur les deux encoignures des rues Joséphine et Chippewa.

Des bâtisses à un étage et douze grands terrains sur les rues Joséphine et Chippewa.

Deux terrains faisant face aux rues Water et Levée, entre les rues Washington et St-Jacques.

JOHN KAISER et al vs Mme LOUISA R. KAISER [illegible] Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE. J. B. WALTON, encanteur. Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI le 13 Juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

DIX TERRAINS avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District [illegible]

LE TERRAIN No 1 forme l'encoignure des rues Joséphine et Chippewa et mesure 44 pieds de face à la rue Joséphine, [illegible]

[illegible]

— Aussi —

DEUX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, [illegible]

[illegible]

Termes et Conditions.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

MONTGOMERY, BROS. & CO.

Farine de mais......Farine de mais.

100 barils farine de mais en débarquement du bateau à vapeur Olive Branch—Vente à [illegible]

PAR MONTGOMERY BROS & CO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui samedi, à 11 heures du matin, sur la Levée au pied de la rue Gravier, 100 barils farine de mais en débarquement du bateau à vapeur Olive Branch.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22

Whisky. Whisky.

30 Barils Whisky, par échantillons, à Peuran.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui samedi, à 11 heures, dans leur ancienne salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp—

30 barils whisky, à vendre par échantillons.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

VENTE DU GARDIEN DU PORT.

Vingt-neuf paquets d'osier, en débarquement du bateau à vapeur "Emerald", pour le compte de qui il appartiendra, à l'encan, par ordre et sous la surveillance du gardien du port de la Nouvelle Orléans.

PAR MONTGOMERY & BRO., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI, 22 juin, à 11 heures, à leur ancienne salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Huit grandes factures de bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, tables, chaises, &c., &c., pour clore une consignation. — Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 22 juin, à 11 heures, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 22 juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 7 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

[illegible]

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège [illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture, beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS, R. M. MONTGOMERY, Encanteur

IL sera vendu samedi, 22 juin, à 11 heures du matin aux écuries de P. Lacey, rue Gravier,

Élégants Chevaux appareillés do de monture, Beaux mulets de tir, Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR D. E. MORPHY.

FARINE. FARINE.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, 22 juin 1867, à 11 heures, dans la salle d'encan, au coin Sud Ouest des rues Tchoupitoulas et Natchez.

[illegible]

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22 juin

PAR J. P. BOISSEAU.

Farine, Farine de Mais, Mais Grain, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur. Bureau, rue Gravier, No [illegible]

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

SUCCESSION DE JACOB S. BOLIS.

Vente importante—31 terrains situés dans un quartier destiné à être un des plus beaux de la ville, à un îlet du marché Keller et à proximité de plusieurs chemins de fer de la ville et des dépôts du chemin de fer de Jackson

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur. Bureau, rue Carondelet, No 20.

[illegible]

DIXIEME TABLEAU ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

[illegible — tableau des primes et de l'actif]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi ce 4 mai 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux courants, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS.

J. Folger, F. Maitrelaz, J. C. Denis,
J. J. Adams, Th. D. Miller, T. N. Blake,
A. Decron, C. W. Bradbury, Hy. Peychaud.

mai—1an